



Mairie de MONTMAIN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la ville.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif. Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisés au cours de l'année.

Les résultats de 2022 s'établissent comme suit :

Réalisé	En fonctionnement :	En investissement :
Recettes :	1 289 353,75 €	100 763,72 €
Dépenses :	1 220 544,10 €	102 102,88 €
Résultat :		
Report au 31/12/2022 :	68 809,65 €	-1 339,16 €
Report au 31/12/2021:	900 127,98 €	68 645,53 €
Excédent global :	968 937,63 €	67 306,37 €
Résultat de l'exercice	1 036 244,00 €	

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèche, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1 289 353,75 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1 220 544,10 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : montant 2022 : 655 033,83 €
- Les dotations et participations : montant 2022 : 446 148,18 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : montant 2022 : 153 295,90€

b) Les dépenses et recettes de la section (en valeur et pourcentage) :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
011	Charges à caractère général	259 772,80 €	21,28%	002	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €	0,00%
012	Charges de personnel	657 520,98 €	53,87%	013	Atténuations de charges	13 258,97 €	1,03%
014	Atténuations de produits	71 174,00 €	5,83%	042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00%
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00 €	0,00%	70	Produits des services	153 295,90 €	11,89%
023	Virement à la sect° d'investis.	0,00 €	0,00%	73	Impôts et taxes	655 033,83 €	50,80%
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00%	74	Dotations et participations	446 148,18 €	34,60%
65	Autres charges gestion courante	188 037,99 €	15,41%	75	Autres produits gestion courante	11 091,58 €	0,86%
66	Charges financières	44 038,33 €	3,61%	76	Produits financiers	10 525,29 €	0,82%
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00%	77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00%
Total	DEPENSES	1 220 544,10 €	100,00%	Total	RECETTES	1 289 353,75 €	100,00%

Précision concernant les dépenses :

- Les charges à caractère général représentent 21,28% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- Les charges de personnel représentent 53.87% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent à l'ensemble des dépenses liées au personnel communal.
- Les atténuations de produits représentent 5,53% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au montant versé par la Commune à la Métropole Rouen Normandie.
- Les autres charges de gestion courante représentent 15.41% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux indemnités et cotisations des élus, à la participation de la Commune au CCAS, au Sivom et aux subventions versées aux associations.
- Les charges financières représentent 3,61% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour l'année 2022, sont de :

Taxe Foncière sur le Bâti : 53.43 %

Taxe Foncière sur le non Bâti : 51.73 %

- Concernant les foyers, Le produit de la fiscalité locale s'élève à 556 013,00€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à :

- DGF : 126 027,00€.
- Dotation nationale de péréquation : 5 423,00€.
- Dotation de solidarité rurale : 16 692,00€.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre		Total réalisé	%	Chapitre		Total réalisé	%
020	Dépenses imprévues Invest	0,00 €	0,00%	001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00%
040	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00%	021	Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	6 447,48 €	6,31%	041	Opérations patrimoniales	6 447,48 €	6,40%
16	Remboursement d'emprunts	53 869,50 €	52,76%	10	Dotations Fonds divers Réserves	21 623,24 €	21,46%
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00%	13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	41 785,90 €	40,93%	27	Autres immos financières	72 693,00 €	72,14%
Total	DEPENSES	102 102,88 €	100%	Total	RECETTE	100 763,72 €	100%

Précision concernant les dépenses :

- Le chapitre 16 « remboursement d'emprunts », représentent 52.76 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux remboursements des emprunts en capital.
- Le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », représentent 40.93 % des dépenses d'investissements, elles correspondent aux achats d'investissements.

Les principales acquisitions de l'année sont :

- 21316 « Equipements de cimetières » : Acquisition de cavurnes et columbarium.
- 21318 « Autres bâtiments publics » : Travaux de mise aux normes PMR.
- 2188 « Autres immo corporelles » : Acquisition de deux panneaux d'informations électroniques

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses:

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2022			
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTE
REALISATION	FONCT	1 220 544,10	1 289 353,75
	INV	102 102,88	100 763,72
REPORT N-1	FONCT		900 127,98
	INV		68 645,53
TOTAL		1 322 646,98	2 358 890,98
RAR A REPORTER	FONCT	0,00	0,00
	INV	11 500,00	0,00
	TOTAL	11 500,00	0,00
RESULTAT	FONCT	1 220 544,10	2 189 481,73
	INV	113 602,88	169 409,25
TOTAL		1 334 146,98	2 358 890,98

b) Principaux ratios

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	VALEURS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	887.67
Produits des impositions directes / population	404.37
Recettes réelles de fonctionnement / population	937.71
Dépenses d'équipement brut / population	30.39
Encours de la dette / population	199.46
DGF/population	124.91
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	53.87%
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98.84%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	3.24%
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	21.27%

Pour l'autorité compétente par délégation

c) Etat de la dette



ANNEE	Dette en capital au 31 décembre	Annuités de l'exercice	Dont	
			Capital	Intérêts
2022	1 125 766.31€	97 907.83€	53 869.50 €	44 038.33 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Montmain le 18 avril 2023.

Adjoint au Maire,
Haraux Aimé.